

Convention Simplifiée de Formation N° 5622568

Entre les soussignés :

◆ **ASFO GRAND SUD**

14 Avenue de l'Europe
31 520 RAMONVILLE ST AGNE
Siret : 83420427300017

Numéro de Déclaration d'Activité : 76310897031 enregistré auprès
du Préfet de Région OCCITANIE

◆ **LIP ALBI - INDUSTRIE ET BATIMENT SAS**

37 PLACE FERNAND PELLOUTIER
81000 ALBI

Siret : 98132333000010

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

Chaque action de formation est définie par un programme joint à la présente convention.

N° session : 260188D

ASFO GRAND SUD organise l'action de formation suivante :

Intitulé : **FORMATION SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES - NIVEAU 1 - EXECUTANT**

Objectifs :
- Connaître les risques et les moyens de prévention, y compris en situation de coactivité
- Comprendre l'importance du respect des règles lors de l'intervention sur site industriel
- Savoir réagir en cas de situation dégradée

Moyens, méthodes : Apports théoriques avec échanges d'expériences entre les participants notamment avec ceux ayant déjà suivi une formation N1; Animation à partir d'un support Power Point comprenant des photos et des vidéos ; Remise d'une documentation à chaque participant.

Modalités Evaluation : Validation des acquis lors d'une évaluation certificative réalisée par le formateur, en vue de la délivrance d'un Certificat valable 3 ans conforme au référentiel DT40 révision 8 de FRANCE CHIMIE. Le stagiaire doit obtenir un minimum de 15/20 pour valider son titre. Une attestation d'assiduité sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation ainsi qu'une attestation provisoire de réussite si tel est le cas, en attendant l'envoi du certificat. Se munir obligatoirement d'une photo d'identité pour l'établissement de son certificat.

Format Formation : Présentiel

Contenu formation : Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe

Durée - Dates : 7 heures réparties sur 1 journée le 18 mai 2026

Lieu : ASFO GRAND SUD - RAMONVILLE - 14 avenue de l'Europe - Villa Carmel - 31520 RAMONVILLE ST AGNE - Tél : 05.62.25.50.00 -

Participant(s) : FARI Jean Eric

Intervenants : DUPIET Alain - Numéro NDA : 73.31.03558.31

Effectif de la session : minimum : 2 - maximum : 15

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail
A ce titre, une fois la formation terminée, nous devons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. >> **Merci de demander à votre(vos) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.**

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Remise	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LIP ALBI - INDUSTRIE E	1	0	149.00 €	29.80 €	149.00 €
Total HT :						149.00 €
TVA :				29.80 €	TOTAL TTC :	178.80 €

Conditions de Paiement : LIP ALBI - INDUSTRIE ET BATIMENT - ALBI : Règlement à 30 jours date de facture

Article 3 : Extrait CGV

Annulation des formations à l'initiative du Client : à l'exception d'un cas de force majeure, l'organisme se réserve le droit de facturer directement au client des frais d'annulation selon les conditions suivantes :

- 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- Entre 30 et 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires
- Moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires
- Moins de 3 jours ouvrés avant la session : 100% des honoraires

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes par courriel.

Fait à RAMONVILLE ST AGNE, le 5 mai 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Pour LIP ALBI - INDUSTRIE ET BATIMENT SAS

Pour ASFO GRAND SUD

Marc VERDIER

Directeur

